



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# VILLE DE ROMBAS

DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE

## ARRETÉ N° 76/2026

En date du 04 mai 2026

Portant sur la réglementation du  
stationnement des véhicules  
Place de l'Eglise à ROMBAS

LE MAIRE DE LA VILLE DE ROMBAS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 22-13 et suivants,

VU le Code de la Voirie Routière,

VU le Code de la Route,

VU la demande de la Société ELRES RESEAUX sise Rue du Malambas 57280 HAUCONCOURT en date du 30 avril 2026, qui sollicite une autorisation d'occupation du domaine public sur 4 places de stationnement Place de l'Eglise, pour la mise en place de bornes de recharge électrique pour le compte d'OMEGA ENERGIES & SERVICES.

CONSIDERANT que la sécurité routière nécessite, temporairement, la prescription de mesures particulières, au droit du chantier, Place de l'Eglise et pendant toute la durée des travaux,

.../...

.../... Arrêté N° 76/2026 en date du 04/05/2026

## ARRETE

ARTICLE 1 : En raison des travaux à réaliser Place de l'Eglise, le stationnement des véhicules sera interdit sur 4 places de parking, à compter du 11 mai 2026 pour une durée de 2 semaines.

ARTICLE 2 : L'entreprise chargée des travaux aura la charge de la signalisation réglementaire de son chantier et sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation.

ARTICLE 3 : La signalisation temporaire du chantier devra être conforme à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière notamment les dispositions du Livre I – 8ème partie « Signalisation temporaire » approuvée par décret en date du 6 novembre 1992, à la diligence de la ELRES RESEAUX sise Rue du Malambas 57280 HAUCONCOURT, chargée des travaux.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté adressée à :

- Société ELRES RESEAUX sise Rue du Malambas 57280 HAUCONCOURT,
  - OMEGA ENERGIES & SERVICES Rue André Marie Ampère 57360 AMNEVILLE,
  - Police Municipale de ROMBAS,
- Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ROMBAS, le 04 mai 2026

Pour le Maire,  
Lionel FOURNIER,

L'Adjoint délégué aux Travaux,  
Vincent MARRELLA.

